

hospitalière. Le prix de construction de l'unité hospitalière, un lit, s'élève de 3 à 6 mille francs. ¹⁾

Les infirmeries ont été en général construites par les sociétés charitables seules. Dans certaines localités, les communes ont participé aux frais d'édification. L'Etat a accordé les subsides suivants, représentant le 10 % de la dépense totale :

En 1879	4,000 fr.	à l'infirmerie du Pays-d'Enhaut.
„ 1880	8,000	„ „ de Ste-Croix.
„ 1885	6,000	„ „ de la Broye.
„ 1887	4,000	„ „ de Moudon.

Admissions.

Sauf l'hospice de *St-Loup*, qui a des lits pour incurables, les infirmeries ne reçoivent que des maladies aiguës susceptibles de guérison.

Les maladies contagieuses sont en général exclues des infirmeries. Celle de *Morges* a été la première à recevoir la diphtérie, la scarlatine, la rougeole et les autres affections transmissibles. L'hôpital cantonal n'admet ces maladies que depuis 1888.

Les infirmeries rendraient les plus grands services à l'hygiène publique en traitant les maladies épidémiques. Pour éviter toute contagion, tout transport de microbes, il ne faut laisser sortir des chambres d'isolement aucune personne ou aucun objet qui n'ait été désinfecté. L'observation rigoureuse des règles de l'antisepsie pare à tout danger de propagation de la maladie.

Il serait fort désirable aussi que chaque infirmerie consacrat quelques lits pour les malheureux chroniques repoussés jusqu'ici de partout et qui cependant ont besoin de soins médicaux réguliers ²⁾.

Nombre journalier de malades.

L'effectif des malades et des admissions dans 68 hôpitaux suisses, publié chaque semaine par le „Bulletin démographique et sanitaire suisse“ permet de constater qu'il reste toujours un grand nombre de lits vacants.

Un recensement fait en 1895, par le service sanitaire, donne le tableau suivant :

A. Etablissements de l'Etat :	Nombre de lits disponibles	Nombre de lits occupés
Hôpital cantonal (y compris la Maternité)	460	358
Infirmerie Contesse à Romainmôtier	6	4

¹⁾ Voir „Journal de Statistique Suisse“, 35^e année, 1899. page 151 à 170.

²⁾ L'ouvrage intitulé: „La bienfaisance dans le canton de Vaud“, par le pasteur Segond (Nyon, Rauschert 1895) donne des renseignements très complets sur les institutions destinées aux malades.

B. Etablissements dus à la charité :	Nombre de lits disponibles	Nombre de lits occupés
Hospice de St-Loup	81	50
Hôpital ophtalmique, à Lausanne	50	42
Hospice du Samaritain, à Vevey	44	31
Hospice de l'enfance, à Lausanne	30	25
Infirmerie de Montreux	34	21
„ „ Nyon	25	14
„ „ la Broye, Payerne	24	18
„ „ Morges	21	11
„ „ Rolle	20	10
„ „ Ste-Croix	20	8
„ „ Yverdon	20	18
„ „ Aigle	18	6
„ „ Orbe	17	14
„ „ Château-d'Œx	16	8
„ „ Bex	12	6
„ „ Moudon	12	7
„ „ Aubonne	8	6

Plus du 30 % des lits est resté vacant.

Durée moyenne du traitement d'un malade.

La durée du séjour des malades, depuis une dizaine d'années, est au maximum de 30 jours dans les divers établissements du canton.

On retrouve la même durée de traitement dans les hôpitaux anglais. En France, la statistique de l'assistance publique est de 25 à 30 jours dans les hôpitaux de Paris et de 37 dans ceux de province (*Henri Monod*); celle des hôpitaux est de 34 jours (*Rochard*); celle de l'armée de 28 jours (*Rey*, „Dict. Jaccoud“).

Nombre des malades traités dans un lit.

Un lit devrait servir à 12 malades par an, 9 seulement en profitent (en 1897, il y a eu 9079 malades pour 944 lits, en 1898 9271 malades pour 1007 lits). Un lit chôme donc théoriquement pendant trois mois et nos hôpitaux pourraient facilement recevoir 12,000 malades dans une année.

Mortalité dans les établissements hospitaliers pour malades.

A l'hôpital cantonal de 1877 à 1894 la mortalité a été de 1 décès sur 14 malades, soit 7.0 pour 100; dans l'ensemble des infirmeries et des hôpitaux vaudois (sans les aliénés et sans l'hôpital ophtalmique)

1 décès sur 15 malades, soit 6.6 %;

en France (*Rochard*):

1 décès sur 12 malades, soit 9.0 %;

Pays du Nord (*Palmeberg*):

1 décès sur 25 malades, soit 4.0 %;

en *Allemagne* (Pettenkofer):

1 décès sur 35 malades, soit 2.8 ‰;

en *Angleterre* (Nicolas):

1 décès sur 40 malades, soit 2.5 ‰.

Nombre de lits relativement à la population.

Le canton de Vaud, dont la population est en grande partie agricole (43 ‰), possède un assez grand nombre de lits hospitaliers pour ses conditions de vie. Il y a un lit d'hôpital pour 230 habitants (434 lits pour cent mille habitants) et un lit d'aliéné pour 420 habitants (236 pour cent mille habitants). En Suisse il y a un lit d'hôpital pour 303 habitants (330 lits pour cent mille habitants) et un lit d'aliéné pour 443 malades (225 pour cent mille habitants)¹⁾.

Hôpital cantonal²⁾.

Edifié en 1282, sous l'épiscopat de Guillaume de Champvent, l'hôpital de la Cité-dessous dépendait de l'évêque et du chapitre et était desservi par des frères de l'ordre du St-Esprit.

Peu de temps avant la Réforme (en 1528), la commune de Lausanne, contre le gré de l'évêque, s'arrogea la surveillance de l'hôpital et de ses revenus.

En 1766, l'hôpital fut reconstruit sur le même emplacement, d'après les plans de l'architecte de Crousaz. En 1806 l'Etat en fit l'acquisition.

Il fut occupé au début par des malades, des aliénés, des prisonniers et par les disciplines des filles et des garçons. Les aliénés furent transférés en 1810 au Champ de l'Air; les détenus entrèrent en 1827 au pénitencier; la discipline des garçons fut installée aux Croisettes en 1847; la discipline des filles ne quitta l'hôpital qu'en 1869.

Depuis 1866, l'Hôpital ne répondait plus aux besoins de la population. Le Conseil de santé demanda à plusieurs reprises la création d'un hôpital plus vaste, construit dans de meilleures conditions hygiéniques et placé dans une situation plus salubre que celle du centre de la ville.

¹⁾ Voir tableaux graphiques, Statistique du canton de Vaud 1898, pages 34.

²⁾ Historique: Consulter *Décrets du 22 mai 1806* et du *2 juin 1806*; „Rapports annuels du Département de l'Intérieur“, depuis 1810; „Dictionnaire du canton de Vaud“, Martignier et de Crousaz; *Chavannes*, „Manuels de Lausanne“, „Soc. Hist. romande“, vol. XXXV et XXXVI, 1^{re} série, et tome I, 2^e série, 1887; *Archinard*, „Société d'utilité publique“ 1838; *Rouge, D.*, „Bulletin de la Soc. méd. romande“, 1873; *Mermoud*, secrétaire de l'hôpital: „Quelques mots sur l'origine et le développement des services hospitaliers dans le canton de Vaud et spécialement sur l'hôpital cantonal“ (Mémoire inédit, en 1897).

Le 20 février 1874, le Grand Conseil décida la construction au Calvaire, sur la propriété de l'Etat, d'un hôpital de 200 lits avec 4 pavillons d'isolement. Les plans de l'hôpital furent adoptés le 21 janvier 1875 avec une dépense prévue de 1 million. En 1875 (18 août), les malades furent transférés provisoirement au Champ de l'Air, aménagé de manière à pouvoir recevoir des malades (Décret du 21 février 1873).

L'hôpital fut inauguré le *19 mars 1883*. Il avait occasionné une dépense fr. 1,774,384. 91 (Rapport du Département des Travaux publics de 1885). Les 3 pavillons revenaient à fr. 96,000 environ et la Maternité à fr. 60,000. Ce chiffre fut porté à plus de 2 millions à la suite des modifications et des perfectionnements apportés à l'assainissement du bâtiment; au déplacement des cuisines d'abord logées dans le sous-sol; à la transformation des corridors du rez-de-chaussée; à l'installation de latrines hygiéniques; à la distribution d'eau chaude dans tous les services; à l'éclairage électrique; à l'installation d'une salle d'opérations modèle; à l'aménagement des laboratoires et des cliniques universitaires.

En définitive, le coût d'établissement peut être estimé à fr. 5000 environ par lit.

Situé à 575 mètres d'altitude, l'hôpital est entouré de collines boisées. Il domine tous les quartiers de la ville. Les fenêtres des chambres de malades sont exposées au midi; un vaste corridor fermé par de larges et hautes fenêtres protège les salles du vent du nord. Les salles renferment au maximum 10 lits; deux salles d'enfants seulement en ont 12; les salles d'isolement ont un ou deux lits. Le nombre des lits est de 407 dans le grand bâtiment et de 63 dans les pavillons. Chaque malade a de 30 à 40 m³ d'air. La ventilation se fait d'ordinaire par les fenêtres et par les portes; il existe en outre des canalisations spéciales. Les parquets sont en chêne. Les parois des salles sont vernies à l'huile; les lits sont en fer à sommiers métalliques. Ils n'ont pas de rideaux. Le chauffage se fait par de grands poêles placés dans les chambres; ce système de chauffage a l'inconvénient d'exiger beaucoup de travail du personnel, mais il est excellent au point de vue hygiénique.

Les salles sont souvent désinfectées; la literie et les effets des malades le sont dans une étuve à vapeur sous pression, placée près de la buanderie.

L'installation électrique de l'hôpital cantonal comprend actuellement:

- 1 moteur à vapeur de 39 chevaux;
- 1 machine dynamo électrique de même puissance;
- 1 batterie d'accumulateurs de 62 éléments, alimentant: